



RESTAURATION DE LA DYNAMIQUE LATÉRALE DU CALAVON-COULON SUR LE SITE DE LA PÉRUSSIÈRE
NOTICE AU TITRE DES ARTICLES R. 123-5 ALINÉA 1 ET R. 123-8 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT ET MENTION DES TEXTES
QUI RÉGISSENT L'ENQUÊTE

COMMUNE DE GOULT



Notice • SOMMAIRE

Le maître d'ouvrage	4
Objet de l'enquête	4
Textes qui régissent l'enquête publique	4
Les caractéristiques les plus importantes du plan	5
Résumé des principales raisons pour lesquelles, notamment du point de vue de l'environnement, le plan soumis à enquête a été retenu	7
Résumé non technique	9
La mise en compatibilité du document d'urbanisme	13
L'évaluation environnementale du plan	14

LE MAÎTRE D'OUVRAGE

Le maître d'ouvrage de l'opération d'aménagement est :
SIRCC (syndicat intercommunautaire rivière Calavon/Coulon)
Maison du PNRL,
60, place Jean Jaurès,
84400 APT
Tel : 04 90 04 42 16

L'État est organisateur de l'enquête publique.

OBJET DE L'ENQUÊTE

Enquête publique pour la déclaration de projet avec mise en compatibilité du PLU de Goult.
Cette enquête publique s'intègre dans la procédure prévue à l'article R153-16 du code de l'urbanisme.

TEXTES QUI RÉGISSENT L'ENQUÊTE PUBLIQUE

L'enquête publique est régie par les articles L153-19 à L153-20 du code de l'urbanisme.

LES CARACTÉRISTIQUES LES PLUS IMPORTANTES DU PLAN

Les objectifs de la déclaration de projet avec mise en compatibilité des PLU

Le projet concerne la restauration de la dynamique latérale et la recharge sédimentaire du Calavon-Coulon sur le site de la Perussière en aval du Pont Julien sur une portion d'environ 1 km.

Le fonctionnement morphodynamique du Calavon-Coulon est actuellement largement perturbé sur la partie médiane et aval de son cours. Le secteur de la Perussière, entre le Pont Julien et Robion, est historiquement et intrinsèquement, le plus dynamique de ce point de vue. Ce secteur est donc le plus intéressant pour restaurer la mobilité latérale et la recharge sédimentaire.

La restauration du Calavon-Coulon sur ce secteur de près de 1 kilomètre est inscrite au programme de mesure du SDAGE, au PAOT, aux dispositions du SAGE Calavon-Coulon, ainsi qu'au Contrat de rivière au titre du volet B1 « Gestion et valorisation du milieu naturel » sous l'action prioritaire B1_7 « Préserver et redynamiser la dynamique latérale ». Ce projet d'intérêt général vise donc bien la mise en application de ces orientations supérieures.

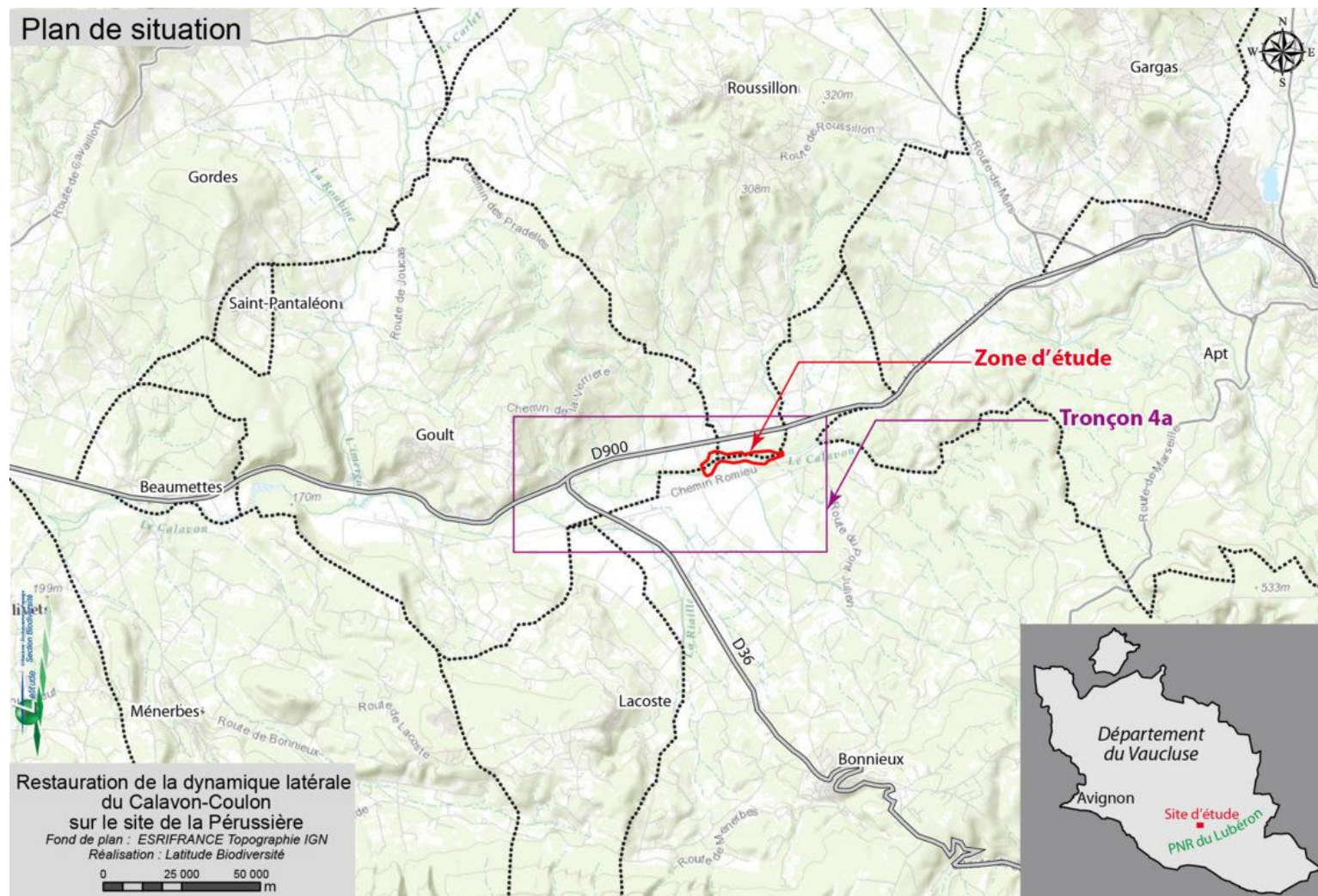
Le projet doit permettre de :

- favoriser la recharge sédimentaire pour reconstituer un substrat alluvial ;
- rétablir la fonctionnalité de l'hydrosystème par un renouvellement des habitats.

L'objectif de la déclaration de projet est de rendre possible le projet d'intérêt général de restauration du cours d'eau dans le cadre des documents d'urbanisme des communes concernées.

La restauration du cours d'eau nécessite des aménagements importants, qui ne sont pas compatibles avec les Espaces Boisés Classés (EBC) existants dans les PLU des communes de Roussillon et Goult. Il s'agit de faire évoluer ces PLU par la suppression de la protection EBC sur les emprises du projet sur les communes concernées. De plus il s'agit d'autoriser sous conditions les affouillements et exhaussements sur les trois communes concernées (Goult, Roussillon et Bonnieux).

[La présent dossier porte sur le PLU de GOULT.](#)



RÉSUMÉ DES PRINCIPALES RAISONS POUR LESQUELLES, NOTAMMENT DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LE PLAN SOUMIS À ENQUÊTE A ÉTÉ RETENU

Le site de restauration est situé dans la partie médiane du Calavon. Ce secteur est affecté par d'anciens processus d'incision qui ont fortement encaissé son lit mineur. Aujourd'hui le Calavon est déconnecté de son lit majeur, ce qui n'est pas sans conséquences sur son fonctionnement, donc sur la dynamique des crues et l'état de ces milieux.

Une mission de conception a débuté en 2018 pour aboutir à l'Avant-Projet présenté dans le dossier. Les aménagements proposés sont le résultat d'un travail d'analyse, de conception et de concertation avec le comité de pilotage composé des élus locaux, des techniciens du Syndicat et du PNR du Luberon et des différents partenaires institutionnels (DDT, Agence de l'Eau, DREAL...).

Le diagnostic morphologique du tronçon réalisé au commencement de la mission a confirmé les conclusions de l'étude de 2010 à savoir :

- La dynamique naturelle de l'hydrosystème est fortement altérée car le lit est fortement incisé provoquant la rétraction de la bande active et diminuant les migrations latérales,
- La tendance générale est à la stabilité du lit et les indices de résilience du système sont rares,

Le diagnostic écologique a également montré que le patrimoine naturel du Calavon était affecté par cette atonie ; peu de zones pionnières, déconnexion du lit mineur et du lit majeur, affleurements du substratum fréquents... »

Ainsi, le projet a été retenu afin de restaurer le bon fonctionnement du cours d'eau, d'assurer sa qualité et la qualité des milieux naturels environnants.

RÉSUMÉ NON TECHNIQUE

L'opération prévue doit permettre d'améliorer l'état du Calavon sur le tronçon. Les objectifs sont les suivants :

- Remobiliser les stocks présents dans le lit moyen pour lutter contre l'encaissement et diminuer les affleurements,
- Éroder les talus sur les berges pour augmenter la fourniture sédimentaire primaire »

Cette réactivation des processus géomorphologiques fondamentaux induira une amélioration générale des milieux.

La consistance de ce projet de restauration du Calavon est assez simple. Elle consiste à déblayer certains secteurs et à en remblayer d'autres. Ces travaux induisent en préparation, le déboisement des zones situées aux abords de la bande active.

À l'échelle du tronçon, les interventions peuvent se résumer à 29 000m² concernés et 17 000m³ de matériaux remaniés (déblai / remblai)

Séquence amont



Séquence médiane



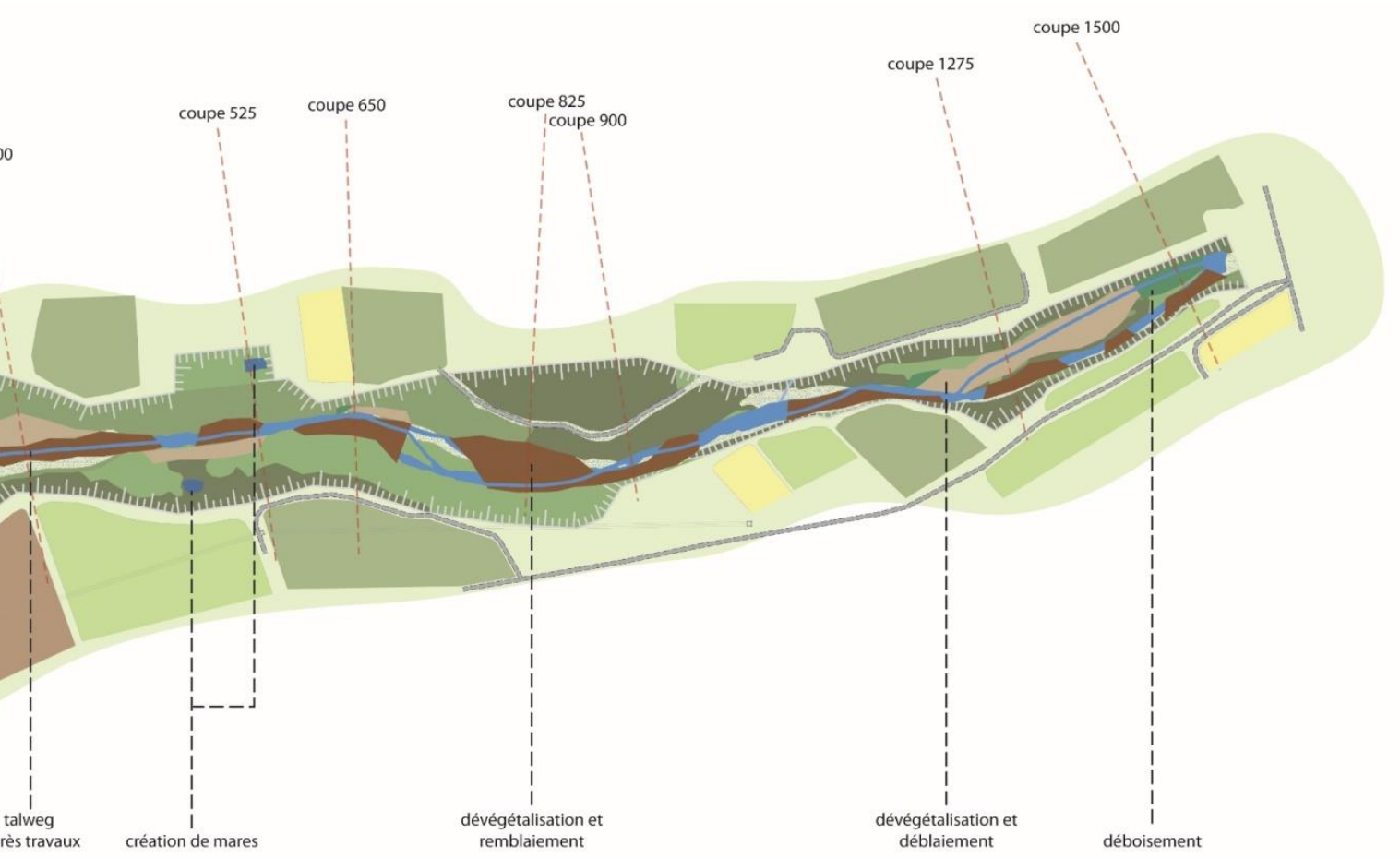
Séquence aval



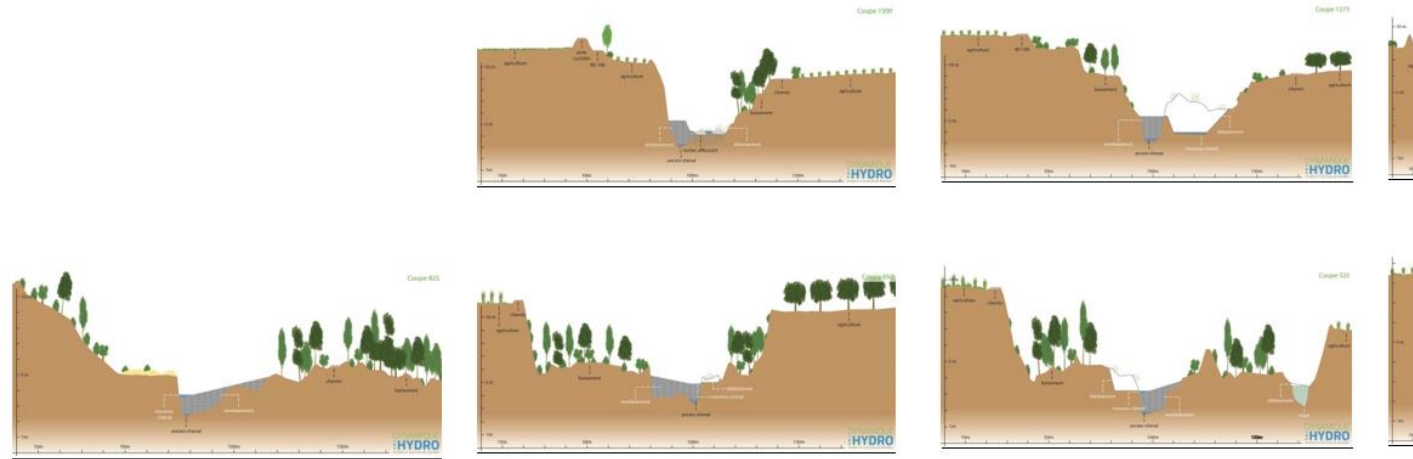
L'objectif général de l'intervention est de restaurer des milieux naturels en restaurant la dynamique fluviale. À l'échelle de chaque séquence les objectifs opérationnels diffèrent :

- La séquence amont correspond à une zone de stockage des sédiments. Un banc massif se fixe au fur et à mesure des crues provoquant l'incision linéaire du lit à gauche, le long d'un escarpement. L'objectif opérationnel des opérations est de diminuer le volume du banc puis favoriser à moyen termes les écoulements en rive droite. A la livraison du chantier, les écoulements au module se feront dans le nouveau chenal car le chenal actuel sera en partie remblayé (remblais hauts et ponctuels barrant toute la section du lit actuel. Sans entretien régulier, l'atterrissement est voué à se recréer.
- La séquence médiane correspond à un secteur de migration naturelle qui a été fortement réactivé lors des dernières crues. Le projet initial prévoyait de remobiliser les abords du lit en rive gauche, le Calavon nous a devancé ! Malgré tout, l'objectif de restauration persiste car l'altération générale de l'hydrosystème demeure. L'objectif opérationnel des dispositifs est la réactivation des processus de migration afin d'accroître la sinuosité du lit mineur. Pour cela des encoches d'érosion seront créées alternativement. D'abord en rive droite puis en rive gauche puis de nouveau en rive droite pour connecter à la séquence aval. Le lit sera ponctuellement remblayé afin de favoriser les débordements en lit moyen et réinjecter des matériaux dans la bande active. Certaines contraintes écologiques nous empêchent parfois de remblayer l'intégralité du lit mouillé. Dans ce cas la berge opposée à l'encoche d'érosion est épaulée.
- La séquence aval concerne aussi un ancien secteur de migration. L'objectif opérationnel n'est pas de recréer de sinuosité comme dans le tronçon médian car l'axe d'écoulement possible est trop excentré. Toutefois, il est prévu une encoche d'érosion à l'amont immédiat. Cette encoche favorisera la migration du lit en aval. L'objectif opérationnel des interventions est de diminuer les contraintes sur le lit mouillé en arasant un merlon créé sans autorisation en bordure du Calavon en rive droite.

A ces trois séquences d'aménagement s'ajoute la création de deux mares de part et d'autre du lit (mare 1 et mare 2). Cette mesure est un accompagnement à la restauration des processus morphologiques.



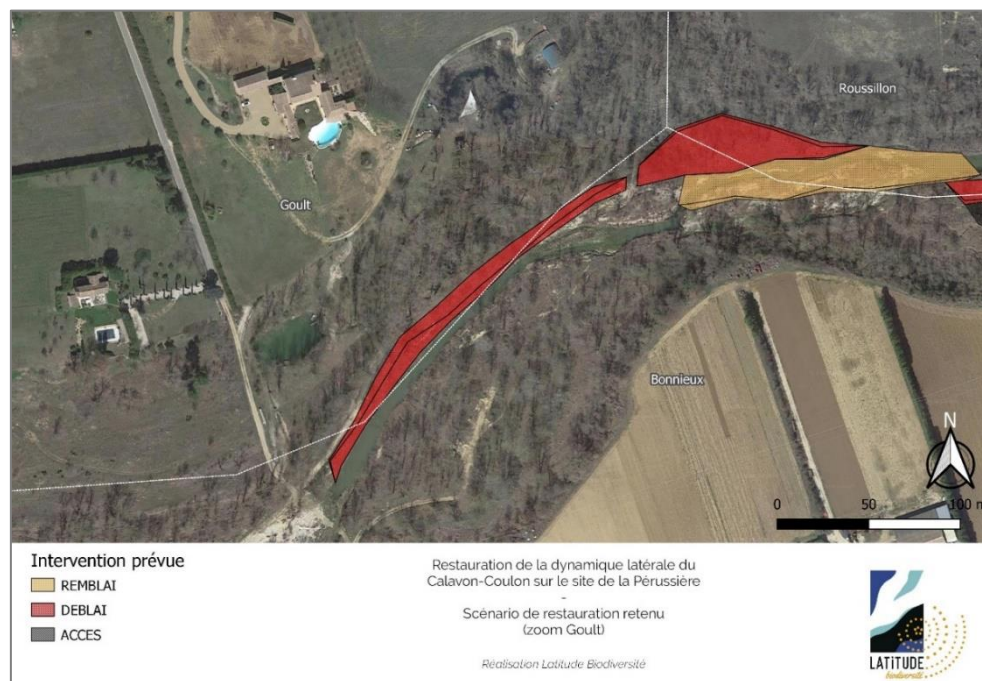
Coupes de projet



LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU DOCUMENT D'URBANISME

La commune de Goult a approuvé son PLU le 21 novembre 2013. Le projet de restauration du Calavon-Coulon ne peut se réaliser, avec le PLU actuel prévoyant un Espace Boisé Classé (EBC).

La photo ci-dessous montre l'emprise des futurs secteurs de déblais. Il convient donc de supprimer les EBC sur les sites de travaux pour permettre la réalisation du projet. La suppression des EBC est volontairement un peu plus importante que l'emprise des travaux, des accès devant être réalisés pour déblayer et remblayer le site.



Évolutions du PLU :

- Les EBC sont réduits de 0.6 ha.
- Le règlement est modifié pour autoriser sur le site : « *les affouillements de sols, les exhaussements de sol et le recalibrage des berges sont autorisés dès lors qu'ils sont liés aux aménagements nécessaires à la restauration hydraulique et/ou écologique d'un cours d'eau* ».

L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DU PLAN

La déclaration de projet est soumise à évaluation environnementale, laquelle s'appuie sur le dossier de déclaration et le dossier d'incidences Natura 200.

Ces documents sont annexés au rapport de présentation de la déclaration de projet.